



Politique de développement durable

PO-LOG002 FR

Version 001-fr.

Date de création : 3 Juillet 2023.

Préparé par : Responsable qualité

Approuvé par : Directeur général

Validé par : Comité QHSE

Logis International : Engagement envers le développement durable

Le succès et la pérennité d'une organisation dépendent d'une politique de développement durable à la fois ambitieuse et réaliste. Chez Logis International, cet engagement repose sur les valeurs fondamentales inscrites dans les grandes conventions internationales.

Principes directeurs

Nos actions s'appuient sur :

- La **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme** ;
 - La **Déclaration de l'OIT** sur les Principes et Droits Fondamentaux au Travail ;
 - La **Déclaration de Rio** sur l'Environnement et le Développement ;
 - La **Convention des Nations Unies Contre la Corruption**.
-

Nos engagements

1. Droits fondamentaux

- **Respect des droits humains** : Protéger et promouvoir les droits fondamentaux.
- **Non-complicité** : S'assurer de ne participer à aucune violation des droits humains.
- **Liberté syndicale** : Garantir la liberté d'association et le droit à la négociation collective.
- **Travail forcé et des enfants** : Interdire le travail forcé et le travail des mineurs.
- **Égalité** : Combattre toutes formes de discrimination et promouvoir l'égalité des chances.

2. Responsabilité environnementale

- **Précaution** : Adopter une approche responsable face aux défis écologiques.
- **Durabilité** : Intégrer des pratiques respectueuses de l'environnement.

-
- **Technologies vertes** : Encourager les innovations écologiques et leur diffusion.

3. Intégrité

- **Zéro corruption** : Rejeter fermement toutes formes de corruption, y compris l'extorsion et les pots-de-vin.